



Faux témoignages a assurances

Par **floflo3216**, le **22/08/2016** à **12:03**

Bonjour,

voici ma situation : lors d'un voyage en Italie, une collègue m'a emprunté mon téléphone pour appeler quelqu'un. Elle est partie en courant seule, quand elle est revenue mon téléphone était cassé. Elle s'empresse de me raconter ce qu'il lui est arrivé en s'excusant, elle me raconte avoir voulu escalader des grilles pour aller plus vite mais elle est tombée et a cassé mon téléphone, elle me dit qu'elle va rembourser la réparation ou qu'on le ferait passer par assurance.

Etant le plus simple pour nous deux, je vais faire réparer mon téléphone puis lui fais passer la facture pour qu'elle l'envoie à son assurance, elle ne voulait plus que cela se passe bien, proférait des menaces à mon égard et faisait traîner l'histoire. Je reprends donc l'affaire pour allez plus vite. 3 mois plus tard, mon assurance me contacte en disant que des témoignages affirmaient que c'était la foule qui l'avait bousculée et que je ne serai donc pas remboursée, ce qui est faux et ce sont donc de faux témoignages puisque, dans tous les cas, elle était seule au moment des faits.

Que puis je faire ? Comment prouver que ce sont de faux témoignages ? Qui consulter ? Dois je faire faire des témoignages contraires par d'autres personnes ?

Merci de m'aider, je ne sais plus quoi faire pour m'en sortir. Sachant que la réparation a coûté extrêmement cher. J'ai du mal à avancer. Je sais que je n'aurais pas dû procéder ainsi mais il est trop tard, comment faire maintenant ?

Par **chaber**, le **22/08/2016** à **14:02**

bonjour,

si vous ne pouvez prouver que ce sont de faux témoignages vous n'avez plus qu'à assumer les frais de réparations.

A l'avenir soyez moins naïve.

Par **morobar**, le **22/08/2016** à **14:28**

Bjr,

Je ne vois pas l'influence de ces témoignages sur la responsabilité du sinistre.

Que ce soit la foule qui ait bousculé votre amie, ou le pape, cela ne change pour votre amie que ses possibilités de recours, mais aucunement sa responsabilité propre.